

**Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du lundi 24 janvier 2022**

La séance, faisant suite à la convocation du 19 janvier 2022, est ouverte à dix-neuf heures, en la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean DELVERT, Maire.

Présents: Madame Elyane DELPY GOURSAT, Madame Claudette CAMPASTIÉ, Madame Fabienne DEROO, Monsieur Geoffroy MILLET, Monsieur François LEYMARIE, Monsieur Cédric MARTY, Monsieur Jean DELVERT. Monsieur Dominique LEMOINE, Madame Natacha CHASE, Monsieur Étienne BARTHOLOMÉ.

Excusés : néant ; Absent : néant.

Nous passons à l'ordre du jour

M Etienne Bartholomé est désigné comme secrétaire de séance.

La lecture et l'approbation du compte-rendu de la séance du 15 janvier 2022 sont reportées à la prochaine séance.

Délibérations :

1- Projet de travaux et plan de financement prévisionnel : rénovations bâtiment École

Monsieur le Maire remémore à l'assemblée les précédents débats portant sur la nécessité d'entreprendre certains travaux sur le bâtiment de l'école.

Les travaux envisagés portent sur :

- le remplacement du système de chauffage (pompe à chaleur)
- le remplacement des volets de la salle de classe (remplacement des persiennes en fer inutilisables par des persiennes en alu de couleur blanche, les appartements au-dessus des salles de classe étant déjà équipés de persiennes)
- le remplacement de la porte en bois de la salle de classe.
- la mise à jour de l'installation électrique

Pour le point sur le chauffage, M Cédric Marty, qui a soumis une offre, quitte la salle de réunion et ne participe donc pas à l'évaluation des offres reçues. L'offre « Froid Clim Energie » a été choisie à l'unanimité par les membres du Conseil après analyse des éléments techniques des offres reçues.

Pour le point sur les volets seule la solution « persiennes » est faisable en raison de la disposition des fenêtres (entre autres descente de gouttière)

Au vu des devis reçus et des subventions potentielles ; le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit, sachant que la part de la Commune doit nécessairement atteindre 20 % et que les financements de la Région et du Département peuvent atteindre 30 % chacun. :

PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RENOVATION DE L'ECOLE					
DEPENSES	HT	TTC		RECETTES	
CHAUFFAGE	14 977,00	17 972,40	ETAT-DETR	50 %	11 625,79
PORTE VOLETS	7 050,48	8 460,58	DEPARTEMENT - FAST	15 %	3 487,74
ELECTRICITE	1 224,10	1468,92	REGION - FRI	15 %	3 487,74
			COMMUNE (autofinancement)	20 %	4 650,32
TOTAL	23 251,58	27 901,90	TOTAL		23 251,58

Montants exprimés en euros.

Après en avoir débattu, le conseil approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus établi sur base des offres sélectionnées et charge Monsieur le Maire de signer toutes formalités relevant de cette décision.

Délibération par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

(Cedric MARTY Absent pour le Vote)
- RETOUR de M^r MARTY Cedric -

2- Projet de remplacement des menuiseries de la mairie - modification du plan de financement émis lors du conseil du 07/01/2021.

Mr le Maire explique que le plan de financement de l'an dernier est à ajuster pour tenir compte de l'augmentation sensible du prix des matériaux. En outre, l'an dernier, seul un fonds de concours de CAUVALDOR était envisagé, les autres subventions potentielles étant en priorité axées sur les autres projets. Le fonds de concours CAUVALDOR ne peut être demandé cette année et est à remplacer par une demande de financement auprès de la Région. Le Conseil doit se prononcer tant sur la mise à jour des montants que sur la modification de demande de financement.

PLAN DE FINANCEMENT POUR REMPLACEMENT DES VOILETS AU
BATIMENT DE LA **MAIRIE**

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	
COURRIÈGE (devis 2021)	8 866,06	10 639,27	REGION 30 %	2 659,82
			COMMUNE * (autofinancement) 70 %	6 206,24
TOTAL	8 866,06	10 639,27	TOTAL	8 866,06

Montants exprimés en euros.

Après en avoir débattu, le conseil approuve la mise à jour des montants, le retrait de la demande de financement via le fonds concours CAUVALDOR et l'introduction de la demande de financement auprès de la Région ; et charge Monsieur le Maire de signer toutes formalités relevant de cette décision.

Délibération par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

Questions Diverses

- Salle des fêtes – armoire réfrigérée

Il faut prévoir l'acquisition d'une nouvelle armoire réfrigérée pour la salle des fêtes. Une première discussion est entamée pour évaluer les coûts, les problèmes relatifs aux augmentations des produits et les délais de fourniture. Ce point sera soumis à un prochain conseil.

- Mise en route du dossier de construction du bâtiment communal

La nécessité de construire un atelier municipal a déjà été reconnue précédemment. Vu les montants à mettre en œuvre, il faudra organiser des appels d'offre formels via un cabinet d'architecture qui aura également à en gérer les évaluations. L'objectif est d'être prêts pour l'introduction des demandes de financement pour la construction vers la fin de l'année. Les différentes phases préparatoires vont donc se mettre en place au cours de cette année.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures 15, En foi de quoi
dressé le présent procès verbal.

Baladon le 25/01/2022

le Maire

Jean Deluport

